

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 12 mai 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 739

Ce règlement d'emprunt décrète une dépense de 1 981 971 \$ et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation d'études et de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 6 août 2020.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/

DONNÉ À Val-David, ce 10 août 2020.

Sophie Charpentier

Directrice générale et secrétaire-trésorière